



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JANVIER 2013

DELIBERATION N° DEL001-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 11 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 5 février 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à A. C. PICCA en date du 11/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 06/02/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 08/02/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à P. VERRI en date du 11/02/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 06/02/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et MM. Jérôme DESMOULINS, Claude SERGENT.

Mme Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Soutien au projet de loi "Mariage pour tous".

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

La France, après les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Norvège, la Suède, le Portugal, l'Islande, le Canada, l'Afrique du Sud et l'Argentine, s'appête à son tour à accorder le droit au mariage et à l'adoption pour tous.

Ce faisant, la France respecterait une des 3 notions de sa devise, l'égalité.

En autorisant le mariage de personnes de même sexe et l'adoption, la France franchirait une nouvelle étape importante dans la reconnaissance d'un même droit pour chacun à fonder une famille.

Face aux nouvelles formes familiales inhérentes à notre société, il est nécessaire, plus de 13 ans après le PACS (qui ne garantit ni la même reconnaissance sociale que le mariage, ni les mêmes droits, notamment en termes d'héritage ou de pensions de réversion) d'adapter nos lois.

A l'initiative de parlementaires, des propositions de loi visant à légaliser le mariage entre personnes de même sexe ont été présentées en 2006, 2008 et en juin 2011. Elles ont toutes été refusées.

En se prononçant en faveur de la légalisation du mariage civil et de l'adoption, pour les couples de même sexe, les élus de Gières entendent démontrer une nouvelle fois leur détermination à franchir une étape supplémentaire dans la lutte pour l'égalité et contre toutes les discriminations. C'est le sens du vœu présenté.

Considérant que la non-reconnaissance du mariage et de l'adoption pour des couples de même sexe constitue une forme majeure de discrimination et une rupture du principe d'égalité, et qu'une loi mettant fin à cette anomalie participerait d'un progrès général de notre société,

Considérant que l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe apporterait aux familles homoparentales des droits et une reconnaissance juridique,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'affirmer sa détermination à ce que le principe républicain d'égalité soit pleinement respecté et de demander, par conséquent, que le droit au mariage et à l'adoption soit élargi aux couples de même sexe.
- d'apporter son soutien au projet de loi actuellement en discussion à l'Assemblée nationale

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 19 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.